

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 19 MAI 2021

08- Objet : SYNDICAT MIXTE « LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE » – MODIFICATION DU DELEGUE SUPPLEANT

N° Ordre : DE-055-2021

Rapporteur : Alain LORENZELLI, Président

Nomenclature : 5 3 4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Réaup, après convocation du 11 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : -

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : M. Georges BARBARA à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Marc GELLY, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Frédéric SANCHEZ, Mme Evelyne CASEROTTO à Mme Stéphanie GARBAY, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Nérac : M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Le Président expose que le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique (SMLGN) regroupe la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de Lot-et-Garonne, le syndicat Territoire d'Energie 47 et l'ensemble des intercommunalités du département. Il assure le suivi du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de Lot-et-Garonne.

Le Président rappelle que par délibération n° 33-2017 du 15 février 2017 Albret Communauté adhère au SMLGN ainsi qu'à la « Mission à la Carte d'exploitation » et la « Mission à la Carte de mise en place d'infrastructures de communication très haut débit ».

Par délibération n°DE-095-2020 du 16 juillet 2020, MM Lacombe et Malisani ont été désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant d'Albret Communauté auprès du SMLGN.

Considérant l'intervention de Monsieur le Maire du Fréchou, lors du conseil communautaire du 24 mars 2021, pour évoquer les nombreux soucis d'accès internet et téléphonie sur sa commune ; et la proposition faite alors par le Président de modifier les représentants d'Albret Communauté auprès du SMLGN,

Après avoir recueilli l'assentiment de M. Francis Malisani, le Président propose à l'assemblée de procéder à la désignation de M. André Apparitio en remplacement de M. Francis Malisani, en qualité de délégué suppléant au SMLGN.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT, En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;**

► **De désigner** M. André Apparitio, suppléant pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte « Lot-et-Garonne Numérique », à la place de M. Francis Malisani ; M. Nicolas Lacombe restant délégué titulaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président




Alain LORENZELLI